



Intersyndicale CGT / FO *Établissement Public de Santé Mentale 71*



ÉQUITHÉRAPIE : RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ

Créée en 1982, l'équithérapie au CHS, devenu EPSM 71, représente aujourd'hui 11 chevaux et permet la prise en soin de nombreux patients, enfants comme adultes.

Diabolo, Diva, Frisson, Gamin, Java, Lacmé, Marquise, Pivoine, Québec, Twist... ne sont pas de simples chevaux utilisés pour une activité extérieure. Ce sont des partenaires de soin à part entière, formés à la thérapie, capables d'interagir avec les patients, d'être en communication émotionnelle, non formatés « centre équestre », disponibles à la relation.

Depuis vingt ans, les directions successives se sont progressivement désengagées, se reposant de plus en plus sur le statut associatif et sur l'engagement des professionnels et des bénévoles, jusqu'au coup de grâce du 21 avril 2026.

FERMETURE DE L'ÉQUITHÉRAPIE : entre stupeur et consternation, une nouvelle fois !

La nouvelle est donc tombée brutalement, sans véritable débat préalable avec les professionnels de terrain. La direction présente cette décision comme liée à l'avis de médecins prescripteurs et d'acteurs de pôles, considérant que ce « modèle de soin » ne correspondrait plus aux attentes actuelles.

En réalité, un courrier signé par deux médecins et deux assistantes de pôle, mais non signé par la direction, a été adressé à l'association, annonçant en objet la « fermeture de l'activité ». Puis, par courrier du 29 avril 2026, la fin du partenariat entre l'association « Cheval en Main » et l'EPSM 71 a été actée au 1er mai 2026, confirmant ainsi la brutalité du calendrier imposé.

À ce jour, cette décision n'a pourtant fait l'objet d'aucune présentation en instance, ce qui interroge une nouvelle fois la méthode retenue par la direction.

Aucune rencontre en amont avec les personnels de terrain n'a eu lieu pour débattre réellement de la situation, identifier précisément les difficultés, objectiver ce qui devait être amélioré, et travailler collectivement à une évolution sécurisée du dispositif.

Il ne s'agit pas de refuser toute évolution. Il ne s'agit pas non plus de nier qu'un cadre doit être clarifié ou qu'un partenariat doit être formalisé. Mais une évolution aussi importante ne peut pas se faire dans la brutalité, sans associer pleinement celles et ceux qui font vivre cette activité au quotidien.

Une rencontre avait pourtant été prévue afin d'établir une convention entre l'EPSM 71 et l'association « Cheval en Main ». Cette convention devait permettre de clarifier les responsabilités, l'organisation, les moyens, l'entretien des chevaux, les séances et le rôle de chacun. Mais cette démarche n'a pas abouti : « la décision de mettre un terme à l'activité » semble avoir pris le dessus avant même que le travail de sécurisation du partenariat ne puisse aller au bout.

La direction reproche aujourd'hui à l'association de « fermer les débats » ou « d'imposer ses conditions ». Mais depuis des années, ce dispositif repose largement sur l'engagement des agents et des bénévoles, avec des moyens matériels et organisationnels trop souvent insuffisants. Les professionnels concernés ont pourtant continué à faire vivre cette activité, à maintenir le lien avec les patients, à préserver les chevaux, et à porter un cadre thérapeutique exigeant malgré les difficultés.

Ces dernières années, nous avons malheureusement l'habitude des réponses de notre direction : jamais de remise en question réelle, toujours la faute des autres, et trop souvent une minimisation des alertes remontées par les agents ou par les organisations syndicales.

Pire encore, lorsque les organisations syndicales alertent, elles sont parfois accusées « d'exagérer les situations » ou de relayer de prétendues « fake news ». Mais ont-ils réellement pris le temps de regarder ce que vivent les agents ? Ont-ils mesuré ce que cette décision représente pour les professionnels investis dans cette médiation thérapeutique depuis des années ? Ont-ils évalué ce que cela signifie pour les patients ?

La direction des affaires financières annonce que « les moyens seront mis » et que ce ne serait donc « pas un souci financier ». Nous avons beaucoup de mal à le croire. Mais surtout, le problème est là : la direction parle réorganisation et coût de fonctionnement, quand nous parlons soin, continuité thérapeutique, repères pour les patients et respect du travail réalisé.

Suite au verso



Nous ne pouvons d'ailleurs pas oublier les inquiétudes déjà exprimées par l'ancien directeur d'établissement au sujet d'un éventuel contrôle de la chambre régionale des comptes, lorsqu'il indiquait que le juge des comptes « ne verrait pas d'un bon œil » un montant de 12 000 € pour la gestion de 11 équidés. Dès lors, comment ne pas s'interroger sur la place réelle de la question financière dans cette décision ?

D'autant que les premiers éléments évoqués autour d'un recours à des structures extérieures interrogent déjà sur le coût réel du dispositif envisagé demain.

Résultat : on ferme sur place, et on continuerait ailleurs, autrement, en recherchant un centre équestre susceptible d'accueillir l'activité... Sujet que nos équipes syndicales suivront avec la plus grande attention.

Nous rappelons qu'il ne suffit pas de déplacer une activité avec des chevaux pour maintenir une équithérapie.

Il ne faut pas confondre soin et occupationnel.

Une activité avec le cheval ne devient pas thérapeutique uniquement parce qu'elle porte le nom d'équithérapie. Elle repose sur un cadre de soin : indication médicale, objectifs thérapeutiques, préparation, accompagnement, observation, continuité, évaluation, connaissance des patients, connaissance des chevaux, articulation avec les prises en charge.

C'est ce cadre qui donne du sens au soin et qui doit être garanti si l'établissement prétend maintenir une activité d'équithérapie et la faire évoluer.

CGT et FO rappellent donc clairement que la question n'est pas seulement de savoir où se déroulera demain l'activité, mais dans quelles conditions, avec quels moyens, avec quels professionnels, avec quels chevaux, avec quelle continuité pour les patients, et avec quel cadre thérapeutique réel.

Les directions férues de « management d'entreprise » ne peuvent pas traiter ce dossier comme une simple réorganisation logistique. Ce serait confondre le soin et l'occupationnel. Nous sommes dans un établissement public de soins psychiatriques. Les personnels soignants ne sont pas de simples outils. Les patients ne sont pas de simples objets déplacés d'un dispositif à un autre.

Aujourd'hui, ce que vivent les agents, c'est une rupture brutale. Ils ont le sentiment que des années d'engagement, de construction, d'adaptation et de travail auprès des patients sont balayées sans reconnaissance suffisante.

Depuis des années, ce dispositif repose pourtant sur l'engagement des professionnels concernés et de l'association « Cheval en Main ». Agents et bénévoles ont veillé au bien-être des chevaux, parfois sans relais suffisant de l'établissement lors des congés, des arrêts maladie ou des absences.

Dans ce contexte, cette décision vient ajouter une souffrance supplémentaire dans un établissement où les réorganisations s'enchaînent trop souvent sans anticipation, sans concertation réelle et sans garanties concrètes.

Nous rappelons à la direction que nous sommes un établissement public de soins psychiatriques et que la médiation animale peut constituer un soin complémentaire reconnu par l'ARS lorsqu'elle est pensée, encadrée, accompagnée et évaluée comme telle.

Maintenir l'intitulé « équithérapie » ne suffit pas. Ce qui doit être garanti, c'est le cadre thérapeutique qui en faisait un véritable outil de soin.

Votre modèle de « management toxique » et de « maltraitance organisationnelle » n'a que trop duré. Les dégâts psychologiques sur les personnels, sur celles et ceux qui sont partis, mais aussi sur celles et ceux qui restent et se questionnent de plus en plus, doivent enfin être entendus.

Il est temps que la direction cesse de conduire les dossiers à marche forcée et apprenne enfin à anticiper, à écouter les professionnels et à respecter les agents comme les patients.

Les syndicats CGT et FO se font les porte-paroles de l'équipe de l'équithérapie, mais également d'un grand nombre d'agents de l'EPSM 71.

Nous demandons urgemment à la direction de revoir sa méthode, son modèle de management, ainsi que sa conception de l'« humanisme », un mot qu'elle a employé dès son arrivée, mais dont les valeurs restent, à ce jour, en attente d'application pour les agents de l'EPSM 71. La non-certification de l'établissement en 2025 n'était donc peut-être pas un hasard !!!

Sevrey, le 12 mai 2026

L'équipe CGT EPSM 71

syndicatcgt@epsm71.fr - Tél 03.85.92.82.79 ou 8279

L'équipe FO EPSM 71

syndicat.fo@epsm71.fr - Tél 03.85.92.82.77 ou 8277